

**NUFARM**

**FLUROXYPYR CONCENTRÉ DE FABRICATION**

Herbicide Solide

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION  
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

PRINCIPE ACTIF :

Fluroxypyr, présent sous forme de 1-méthylheptyle... 68%

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION 30193 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: (1 kg - Vrac)

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR  
1-800-424-9300

**MODE D'EMPLOI :**

N'utiliser que pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

**PRÉCAUTIONS :**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

**Peut causer une légère irritation des yeux.** Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer l'équipement de protection immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les urgences concernant la santé et l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

**PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

## **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant original. Ne pas expédier ni entreposer ce produit avec de la nourriture humaine ou animale, des semences, des fertilisants, des produits pharmaceutiques ou des vêtements. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir loin du feu, des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

## **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.